

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

25 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 30

PRESENTS 20

VOTANTS 28

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

N° 609

OBJET :

Contrat de reprise des petits aluminiums avec PreZero Pyral

L'an deux mille vingt et trois (2023), le vingt-cinq septembre (25) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 12 septembre 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER et Messieurs Roland BOULARD, Jacques CONSTANTINIDI, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Était présent le membre suppléant : Liliane MARTIN (Suppléant de Jacques JESSON), René MAIZIERES (Suppléant de Bruno ROULOT),

Étaient représentés :

Philippe CAPLAT (Pouvoir à Mme COUTIER), Fabrice HUBERT (Pouvoir Mr COURTEAUX), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir Pascal LORIN), Pierre FORMET (Pouvoir à Mr NOBLET), Pascal LEFORT (Pouvoir à Julien VALENTIN), Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Mr PERROT), Maryline VUIBLET (Pouvoir à Mr SCHWEIN), Anne-Laure WERBROUCK (Pouvoir Mme BOUTILLAT)

Étaient excusés : Augustin DELAVENNE,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Vu la délibération 434 du 25 septembre 2017, autorisant le Président à signer le « contrat pour l'action et la performance 2022 » dans le cadre du barème F avec Adelphe, pour les emballages et le contrat collectivité avec Citéo, pour les papiers graphiques,

Vu la délibération 443 du 5 mars 2018, autorisant le Président à signer les contrats de reprise des matériaux dans le cadre du barème F,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022, maintenant le cahier des charges au-delà de son échéance initiale, l'Etat ayant souhaité étendre l'agrément à 2023 afin notamment de finaliser les extensions de consignes de tri.

Vu la délibération 585 du 30 janvier 2023, autorisant le président à signer les avenants de prolongation, de mise en conformité et de modification visant à faire référence au nouveau référentiel de contrôle.

Vu la délibération du 30 janvier 2023 autorisant le Président à signer les avenants aux contrats de reprise,

Julien VALENTIN rappelle au membre de l'assemblée que pendant les travaux du centre de tri de La Veuve, la collecte sélective est envoyée sur les centres de tri de substitution de Limeil-Brévannes ou d'Anzin.

Ces derniers étant équipés d'un process en capacité à capter les petits aluminiums, il est nécessaire de contractualiser la reprise de ce flux avec leur repreneur « PreZero Pyral ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer le contrat de reprise des petits aluminiums avec PreZero Pyral.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 25 septembre 2023

Le Président du SYVALOM

JULIEN VALENTIN

Le Président
Julien VALENTIN

Syvalom
Syndicat de Valorisation des
Ordures Ménagères de la Marne